

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)	<b>Extrait du registre des délibérations municipales</b> <b>Séance du mercredi 4 avril 2018</b> Par suite d'une convocation en date du 27 mars 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 4 avril 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 11 <b>Délibération n°D_2018_04_17</b>	Étaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Nathalie Venancio à M. Alain Cartier, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.

**Objet : Budget eau et assainissement (nomenclature M49) – Vote du budget primitif de l'exercice 2018**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget eau et assainissement, arrêté lors de la réunion de la commission finances du 26 mars 2018, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 87 249.13 €

Dépenses et recettes d'investissement : 206 548.44 € €

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'exploitation</b>	87 249.13 €	87 249.13 €
<b>Section d'investissement</b>	206 548.44 €	206 548.44 €
<b>TOTAL</b>	293 797.57 €	293 797.57 €

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'avis de la commission des finances du 26 mars 2018,

**Vu** le projet de budget primitif 2018 du budget eau et assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2018 du budget eau et assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'exploitation</b>	87 249.13 €	87 249.13 €
<b>Section d'investissement</b>	206 548.44 €	206 548.44 €
<b>TOTAL</b>	293 797.57 €	293 797.57 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 06 avril 2018 Et de la publication de ce 06 avril 2018	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 06 avril 2018 Le Maire, Alain CHAMOSSET
--	--

